

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 03244 Numéro SIREN : 833 486 723 Nom ou dénomination : ACG HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2021 sous le numéro de dépôt 20937

ACG HOLDING
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 321 100 euros
Siège social : 15, Chemin de la Piogerie
44830 BOUAYE
833 486 723 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 10 AOÛT 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 10 août,
A 10 heures,

Madame Anne-Claire GOYER, demeurant 15, Chemin de la Piogerie, 44830 BOUAYE,

Agissant en qualité d'associée unique de la société ACG HOLDING, Société par actions simplifiée au capital de 1 321 100 euros, dont le siège social est situé 15, Chemin de la Piogerie, 44830 BOUAYE, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 833 486 723,

Après avoir déclaré que la Société EXCO AVEC, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement informée des décisions à intervenir, est absente excusée ;

A pris les décisions ci-dessous relatées :

- **Nomination d'un co-Commissaire aux comptes ;**
- **Pouvoirs pour les formalités.**

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir constaté que la Société dépasse deux des trois seuils légaux réglementaires prévus à l'article R 233-16 du Code de commerce imposant à la Société de présenter des comptes consolidés et de nommer deux Commissaires aux comptes indépendants, décide de nommer pour une durée de six exercices :

Monsieur Rodolphe MASSON, 83, rue Benjamin Franklin, 85000 LA ROCHE SUR YON, en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire.

La durée de ses fonctions qui est de six exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026.

Monsieur Rodolphe MASSON a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et d'effectuer tous dépôts.

---- ◆ ----

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique.

Madame Anne-Claire GOYER, associée unique